



Résidence St André



Le CANTOU



I) Présentation du CANTOU

Qu'est-ce qu'un CANTOU ?

Le Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles : le CANTOU est une petite unité de 15 résidents permanents.

On y accueille des personnes présentant des symptômes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, en particulier dans la phase «déambulante» : la maladie fait que ces personnes ont un besoin irréprouvable de marcher et deviennent agressives si on les en empêche.

Objectif du CANTOU

Le CANTOU, espace sécurisé et convivial, permet aux résidents de vivre à leur rythme.

De par son architecture, il offre la liberté de circuler, 24h/24, dans de grands espaces d'un centre d'intérêt à un autre.

Les soignants maintiennent une stimulation à l'aide d'activités simples, faisant référence aux tâches journalières.

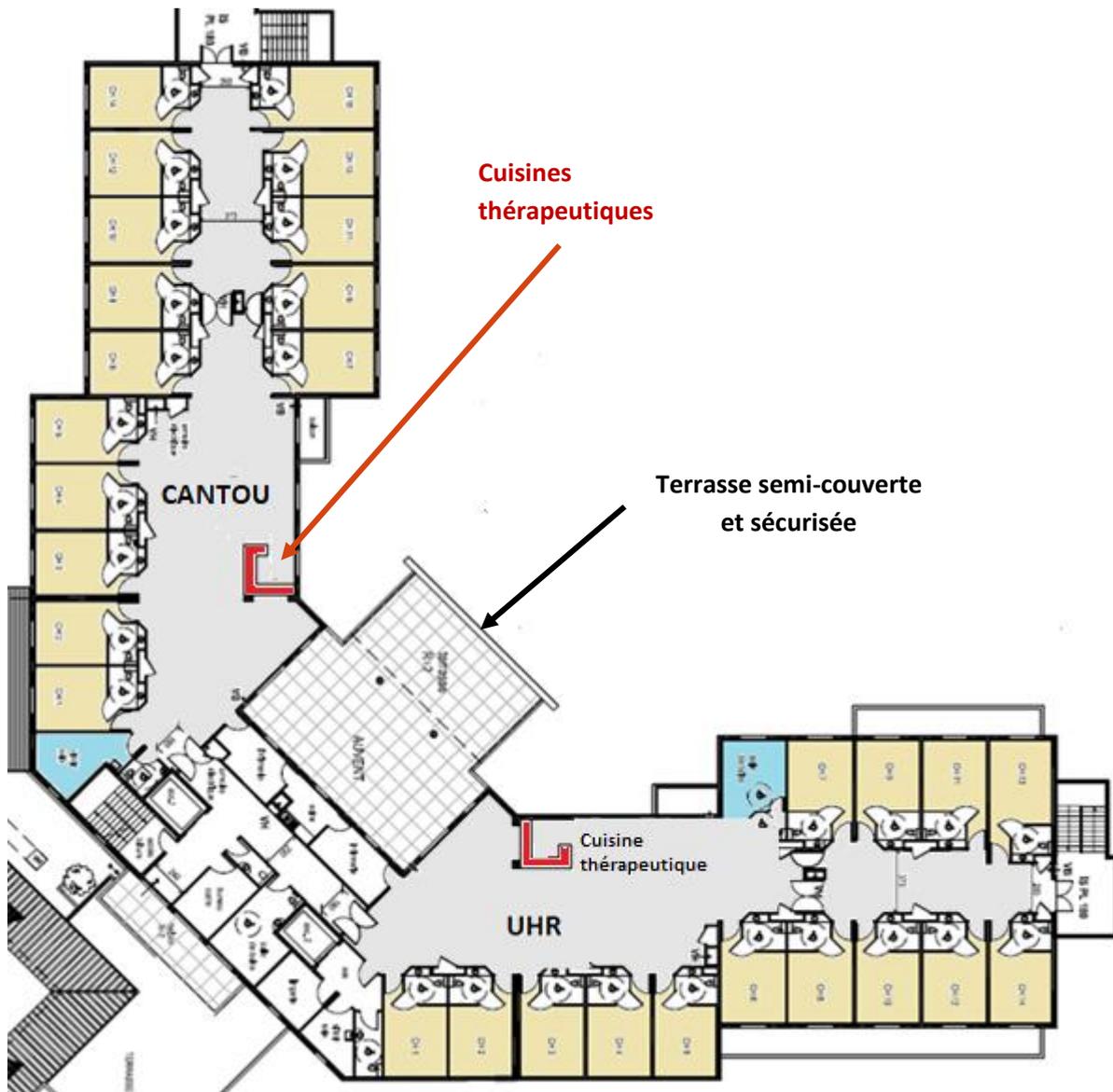
L'objectif du CANTOU, (en utilisant toutes les fois où c'est possible des thérapies non médicamenteuses), est de ralentir l'évolution de la maladie et d'apaiser la personne.

II) Modalités d'admission

Il convient, qu'au préalable :

- L'évaluation des troubles du comportement ait été réalisée.
- Le diagnostic ait été posé et son annonce faite,
- Les consentements de la personne et la famille aient été activement recherchés,

PLAN DU CANTOU ET DE L'UHR



SURFACE TOTALE DU SERVICE CANTOU : 800 m²

Surfaces de déambulation de chaque service (CANTOU et UHR) :

Espace de Déambulation :	254 m ²
Terrasse :	161 m ²
TOTAL :	415 m²

III) L'environnement architectural

Situé au 2ème étage du bâtiment B, le CANTOU (415 m²) dispose de 15 places.

L'environnement architectural est le support du projet d'accompagnement personnalisé et du projet de soins du CANTOU.

Il répond aux objectifs suivants :

- Favoriser un environnement convivial, familial, rassurant et non institutionnel, de façon à protéger le bien-être émotionnel et réduire l'agitation et l'agressivité des résidents, Cet environnement doit éviter les stimulations sensorielles excessives, pouvant être génératrices de troubles psychologiques et comportementaux.
- Procurer aux personnels un environnement de travail ergonomique et agréable
- Offrir des lieux de vie sociale pour le groupe qui permettent aussi d'y accueillir les familles

Ainsi la conception architecturale satisfait les besoins :

- De confort dans la vie quotidienne,
- D'orientation et de déambulation,
- De sécurité,
- D'autonomie,
- D'intimité.

Le CANTOU offre une qualité de vie placée sous le thème d'une « liberté sécurisée » liant la réalisation d'activités quotidiennes à des soins adaptés.



IV) Les espaces du CANTOU

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle de 24 m², facilitant les relations avec sa famille et son entourage.

Cet espace privé est accessible à tout moment et permet une circulation aisée des personnes accueillies. Elles sont organisées en fonction de la perte d'autonomie de chaque personne.

Les espaces communs

- Un espace « cuisine thérapeutique » permettant d'organiser des activités de rééducation aux actes de la vie quotidienne
- Un salon où se déroulent des activités individuelles ou en petit groupe

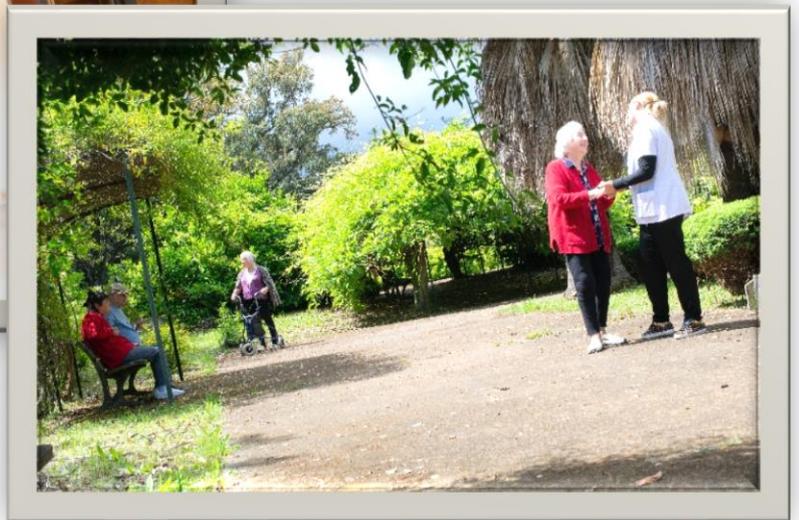
Les espaces extérieurs

Le CANTOU se prolonge à l'extérieur avec une grande terrasse protégée de 115m². Entièrement sécurisée, elle est accessible à tout moment de la journée.

Les espaces de réception des familles

Lors des visites, les familles accompagnées de leurs parents, ont accès à différents espaces de l'EHPAD St André, à savoir :

- Une grande salle à manger et un salon
- Une chapelle
- Un coin coiffure avec terrasse
- De grands espaces de promenade avec bancs.





V) Les animations et la vie sociale

La « maitresse de maison » (AS ou AVS) organise le déroulement de la journée de cette « petite communauté » par des activités adaptées rappelant les actes de la vie quotidienne.

Chaque animation permet l'échange entre les résidents tout en respectant les goûts, les capacités et le rythme de vie de chacun, le but étant :

- d'entretenir les capacités restantes,
- de développer une estime de soi,
- de permettre l'expression d'une créativité tout en évitant les situations d'échec.

Un parcours personnalisé et des ateliers affinés sont proposés en fonction des capacités de chacun. L'animation est ainsi adaptée au résident mais aussi à son stade dans la maladie.

Echanges journalier avec le PASA*

Chaque jour des résidents du CANTOU participent à des activités thérapeutiques encadrées par un personnel spécialisé qui se déroulent au PASA :

- Mettre le couvert,
- Faire la vaisselle,
- Cuisine,
- Jardinage.

Les ateliers esthétiques :

- Coiffure,
- Soins esthétiques,
- Manucure...

Les ateliers thérapeutiques :

- La gymnastique douce (en intérieur et en extérieur)
- La musico thérapie,
- Les ateliers de kinésithérapie,
- Les ateliers d'ergothérapie...

Des heures réservées aux visites permettent aux familles :

- De prendre des nouvelles de leurs proches,
- De participer avec eux aux activités prévues,
- De profiter avec eux des espaces de vie communs au sein de l'établissement.

*** PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (voir brochure PASA)**

VI) Le personnel du CANTOU

Formation des équipes

Le personnel intervenant au CANTOU est spécifiquement formé à la prise en charge des maladies neuro-dégénératives, notamment à la prise en charge des troubles du comportement liés à la maladie.

Formations effectuées :

- Utilisation des outils d'évaluation (NPI-ES et échelle d'agitation de Cohen-Mansfield, Tinetti)
- Maîtrise des techniques d'observation et d'analyse du comportement,
- Maîtrise des techniques de soins et de communication adaptées aux malades d'Alzheimer ou atteint de maladies apparentées,
- Prise en charge des troubles du comportement.

Le personnel soignant du CANTOU est une équipe sédentaire (très peu de « turn-over »). Ce choix permet d'établir un lien stable et de confiance avec le résident et sa famille.

ETP* du service

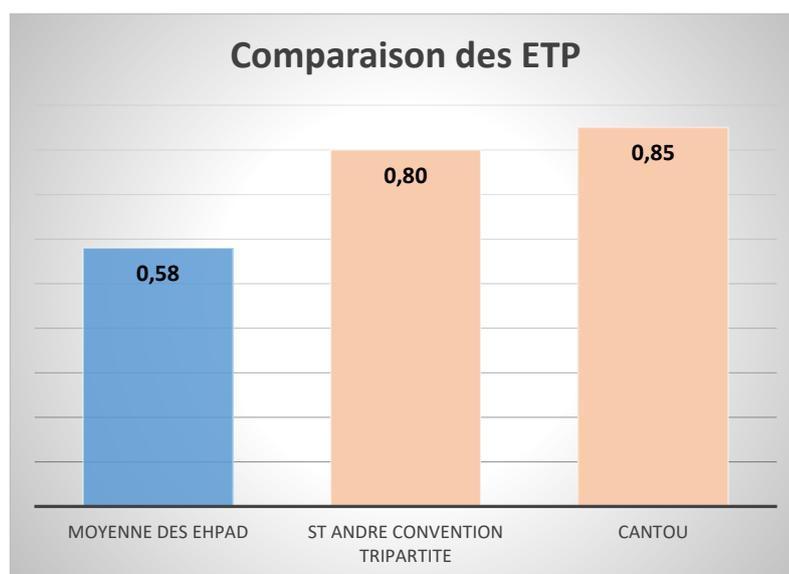
Sachant que le ratio personnel /nombre résidents est :

R=0.58 pour la moyenne nationale des EHPAD

R=0.80 pour l'EHPAD Saint André (Convention Tripartite)

R=0.85 pour le CANTOU

ADMINISTRATIF	0.40
SERVICES GENERAUX	0.90
AVS	1.50
AS-AMP	3.00
ASG	3.00
IDE	0.50
MEDECIN	0.20
ERGOTHERAPEUTHE	0.35
PSYCHOLOGUE	0.35
TOTAL	10.20



*ETP = Equivalent temps plein = nombre d'heures travaillées/151.67